



Mairie
10, rue Pavée - 10400 LA SAULSOTTE
Tél. : 03 25 39 82 28
Fax. : 03 25 39 12 83
Courriel : mairie.lasaulsotte@wanadoo.fr
Site Internet : www.lasaulsotte.fr

INFOS MUNICIPALES

Madame,
Monsieur,

Concernant l'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée scolaire, le Conseil Municipal réuni le 17 janvier a décidé à l'unanimité le retour à la semaine de 4 jours, décision qui devra ensuite être validée par l'Inspection Académique.

Nous avons abordé lors de cette séance les travaux d'aménagement de la mairie, qui étaient je le rappelle en début de mandat notre priorité, mais qui sont devenus secondaires, suite à l'obligation de rénover la maison des loisirs et la cantine. Ces travaux, plus que nécessaires, repoussés depuis des décennies sous les différentes mandatures devront être entrepris, même partiellement, dans le cas où nous ne pourrions pas obtenir les subventions que nous allons solliciter.

A cet effet le Conseil m'a autorisé à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, pour l'avancement du dossier actualisé qui nous permettra de demander les aides financières auprès des services de l'état.

Dans un tout autre domaine, je reçois tous les 15 jours de la communauté de communes, une liste avec les noms et numéros des rues, des poubelles qui n'ont pas été ramassées suite à un mauvais tri (elles contiennent souvent du polystyrène ou des ordures ménagères). Récemment un document a été remis à chaque habitant de la commune, document clair et précis, qui indique comment trier nos déchets recyclables. Je rappelle qu'un tri mal effectué coûte cher à la collectivité et qu'il convient, si l'on ne souhaite pas subir une nouvelle augmentation de la taxe des ordures ménagères, de trier convenablement. En cas de doute n'hésitez pas à appeler le 03 25 21 69 76.

Bien cordialement.

G. Delorme

*_*_*_*_*

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2018

Présents : MM DELORME, MATTHYS, MONOS-VITASSE, MARTINEAU, ANDRUSIOW, MAXIMINO ESPANHA, DUPONT, DELVRIE, LIVIN, PASQUET

Absents excusés : MM VICARIO, VIOLLET représenté par M. DELORME, FORTUNE, PAQUIET, BERENHOLC-CHAUDEY

Absent : néant

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme LIVIN Sylvie

DECISION A PRENDRE CONCERNANT L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Mme l'Adjointe déléguée expose à l'Assemblée, qu'à partir de la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours. L'introduction de cette nouvelle dérogation donne davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves. Le décret visant à permettre cette nouvelle organisation a été publié le 29 juin 2017 au Bulletin officiel.

Afin de répondre à cette question, un sondage a été effectué et a montré qu'une majorité des Parents d'élèves s'inscrivaient positivement vers un retour de la semaine scolaire aux 4 jours (cf. compte-rendu du dernier Conseil Municipal).

Une réunion exceptionnelle du Conseil d'Ecole le 19 décembre 2017 (Equipe Pédagogique du groupe scolaire Pasquier, Représentants des Parents d'Elèves, Municipalités de La Saulsotte et de Montpothier) s'est organisée dans ce sens.

Un consensus a émergé en faveur du retour à la semaine des 4 jours pour la rentrée 2018/2019.

Il convient donc maintenant, et ce avant le 26 janvier, de saisir les Services Départementaux de l'Education Nationale et de soumettre la demande commune de modification de l'organisation des temps scolaires, conformément aux avis de l'équipe pédagogique, de la Municipalité de Montpothier et des Parents d'élèves.

Pour rappel, c'est le DASEN qui arrête les organisations du temps scolaire des écoles de son département, la commune sera donc en attente d'une officialisation mi-mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de notifier à l'Inspection Académique la demande commune de retour à la semaine des 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE (MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE PERSONNES A MOBILITE REDUITE ET TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE). ADOPTION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD)- SIGNATURE DE L'AVENANT n° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LA SOCIETE ANAU ETABLI LE 10 JUIN 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le 06 mai 2015, au vu d'une pré étude estimée par l'Atelier Nogentais d'Architecture et d'Urbanisme (ANAU) à 138 000 € HT(dont 11 700 € de frais d'architecte), l'assemblée l'a autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Depuis, les élus ont demandé, compte tenu de l'inflation et des modifications récentes apportées aux plans d'origine, une nouvelle estimation dont le détail est porté à la connaissance de l'assemblée.

Monsieur le Maire fait état du nouveau chiffrage de l'Avant-Projet Définitif (APD) : 199 960.00 € HT dont 17 360.00 € d'honoraires d'architecte et 9 000 € HT de frais amexes

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet actualisé et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1° Approuve l'Avant-Projet Définitif établi par ANAU pour la somme globale de 199 960.00 € HT,

2° Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre, recalé à l'APD présentant une offre financière de travaux de 173 600 € HT, (hors frais annexes et d'architecte), pour une rémunération portée à 17 360.00 € HT (173 600 € X 10 %),

3° Décide d'inscrire cette opération actualisée au budget primitif 2018 ainsi que les financements potentiels (DETR et FSIL).

M. MATTHYS s'est abstenu.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire en rend compte :

Objet	Fournisseur ou débiteur	Montant TTC	Imput. budgétaire 2018
Le 26/10/2017 : Signature devis vérification périodique des appareils de cuisson de la salle polyvalente	SOCOTEC Troyes (10)	108.00 €/An	cpte 611
Le 20/12/2017 : Emission titre de recettes n° 178 Don pour achat de matériel de motricité pour écoles et ALSH	DELORME Gérard La Saulsotte (10)	250.00 €	Cpte 7713
Le 02/01/2018 : Signature devis entretien balayage des caniveaux	BRM Buchères (10)	686.88 €/AN	cpte 611
Le 03/01/2018 : Signature contrat d'assurance du personnel affilié à la CNRACL	GROUPAMA NORD EST Reims (51)	6 911.11 €	cpte 6455

INFOS UTILES



CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Afin d'éviter la prolifération des chenilles processionnaires et la mort à brève échéance de tous nos pins, avant la première quinzaine du mois de mars, les propriétaires et les locataires seront tenus de supprimer mécaniquement les cocons élaborés par ces chenilles, qui devront être ensuite incinérés.

Il sera nécessaire avant d'effectuer ces opérations de prendre toutes les mesures de précaution (gants, habits de protection...) afin de ne pas être en contact avec ces chenilles qui sont susceptibles d'émettre des agents pathogènes à l'origine de réactions cutanées, oculaires et internes. Ces manifestations cliniques pourraient s'avérer importantes et s'accompagner de complications graves.



*_*_*_*_*

NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS

RÉSERVOIRS	COMMUNES CONCERNÉES	DATES	COUPURE	PERTURBATION
LA SAULSOTTE « Courtioux »	Courtioux Resson Montpothier	31 janvier 2018	8 H 00 à 16 H 00	Baisse de pression
LA SAULSOTTE	La Saulsotte Liours	07 février 2018	8 H 00 à 17 H 00	Baisse de pression

DATE A RETENIR

LOTO DES ÉCOLES
SAMEDI 10 FÉVRIER 19H00
Salle polyvalente

*_*_*_*_*

SOIRÉE PAËLLA
SAMEDI 24 FÉVRIER
(renseignements à venir)
Organisée par Familles Rurales

*_*_*_*_*